

motion originale. J'avais pensé déclarer, sous forme de préambule:

Attendu qu'en général les aveugles ne jouissent pas des mêmes possibilités que les voyants pour subvenir à leurs besoins et

Attendu que le handicap dû à la cécité est, en général, pour les aveugles, cause de revenus plus faibles et qu'il restreint leurs possibilités d'emploi et

Attendu que la cécité occasionne directement des coûts supplémentaires . . .

Ma motion est par conséquent la suivante:

de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une allocation universelle de coût de cécité, à l'intention des personnes légalement tenues pour aveugles, d'un montant mensuel minimal de deux cents dollars qui serait indexé annuellement, selon l'indice des prix à la consommation.

Monsieur l'Orateur, il se trouve qu'en août dernier on a remis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) le rapport d'une étude intitulée «Vision Canada». Il s'agissait d'une étude réalisée conjointement par le conseil national de l'Institut national canadien des aveugles et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais vous en citer un extrait car, à mon sens, le problème de la cécité devrait être débattu à la Chambre sans aucune forme de sentimentalisme. Il convient de tenir compte du bien-fondé des arguments invoqués au nom des personnes légalement tenues pour aveugles au Canada et des positions prises en leur nom. Cette étude a été réalisée sous la direction de M. Cyril Greenland et, je le répète, ses résultats ont été communiqués au ministre il y a plusieurs mois. A la page 3 du rapport on peut lire:

Comme le révèle cette étude, étant donné l'ampleur des besoins non satisfaits, tous les Canadiens devraient décupler leurs efforts. Il est clair qu'en dépit des meilleures intentions du monde et des ressources dont il peut disposer, aucun organisme ne pourra réparer la négligence, les injustices et l'intolérance dont sont victimes nos handicapés depuis des années. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront s'engager à mettre un terme à ces injustices en lançant des politiques sociales sensées et en réservant une plus grande part des deniers publics à la prestation de services destinés aux défavorisés.

Bien avant que j'atteigne l'âge de voter, les députés de mon parti réclamaient une allocation pour les aveugles. A maintes reprises, mes collègues de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) et de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe (M. Marshall) ont demandé au gouvernement de présenter un projet de loi assurant un minimum de revenus aux aveugles homologués. Tout le monde sait que la cécité est un handicap. En 1975, il y avait un peu moins de 30,000 aveugles homologués au Canada. A la fin du siècle, leur nombre atteindra les 50,000.

Le rapport «Vision Canada» avait une portée nationale. Il faisait suite aux longs mois d'études et de recherches, aux longues et nombreuses interrogations d'aveugles homologués auxquelles le P^r Greenland a tenu à procéder, pour que ses recommandations correspondent aux besoins fondamentaux et aux désirs des aveugles. Pour employer une expression biblique, les pierres implorant justice. En d'autres termes, les aveugles demandent un revenu de base. Voici ce qu'on trouve en page 117 du rapport au sujet de ce revenu de base:

Le premier besoin de tous les aveugles du Canada, c'est un revenu de base, un revenu garanti qui leur assure des conditions de vie conformes à la dignité humaine.

Je signalerai qu'au Manitoba, aucune prestation n'est prévue en faveur des aveugles. Ceux qui ne peuvent gagner leur vie par leur travail n'ont d'autre recours que s'inscrire au bien-être social. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce qu'ils n'ont pas envie de travailler, ou parce qu'ils sont inemployables? Non, mais parce que leur handicap les exclut de la concurrence. Tout ce que ces aveugles demandent, tout ce que

Allocation pour cécité

je demande en leur nom, c'est une intervention immédiate de la part du gouvernement, un revenu de base, qui les indemnise de leur handicap. Le passage de la page 117 se poursuit en ces termes:

Un revenu de base raisonnable donnerait aux citoyens aveugles plus âgées le sentiment de sécurité qui est tellement nécessaire à la sérénité et à la tranquillité d'esprit. En outre, ce revenu de base raisonnable donnerait aux citoyens aveugles plus jeunes une sécurité financière qui leur permettrait de passer d'un emploi à l'autre pour en trouver un qui les satisfait tant intellectuellement que financièrement.

Ce serait un euphémisme de dire que la cécité coûte cher. Le fait d'être aveugle entraîne des frais. Je pourrais en dire long à ce sujet, mais je me contenterai de parler de deux secteurs où les aveugles ont des frais que n'ont pas les voyants. Encore une fois, je citerai un passage de l'étude impartiale menée par le professeur Cyril Greenland. Ce passage est tiré de la page 113, sous la rubrique «Transport»:

Selon nous, étant donné que les transports constituent le principal problème, ou du moins l'un des plus graves problèmes des aveugles, le gouvernement devrait leur fournir une aide financière pour les aider à lutter contre cette difficulté. A notre époque où la circulation préoccupe énormément même les voyants, les aveugles sont pénalisés parce qu'ils ne peuvent pas voyager seuls en toute sécurité.

Le genre de mobilité que vous et moi, monsieur l'Orateur, considérons comme normal, coûte plus cher aux aveugles. L'allocation de base aux aveugles que je demande compenserait ces frais. Elle constituerait un revenu de base qui aiderait les aveugles à assumer ces frais supplémentaires.

Un autre domaine dans lequel les frais des aveugles sont plus élevés que ceux des voyants est celui des achats. Mes ancêtres n'étaient pas écossais, monsieur l'Orateur, mais je puis voir une aubaine à plus d'un mille. Quand je fais mes courses dans un centre commercial, je guette les affiches rouge ou jaune vif qui indiquent les articles soldés. Il est bien évident que ceux qui sont aveugles ne peuvent pas voir les aubaines. D'après la page 13 du rapport, il coûte de 10 à 15 p. 100 de plus par année à ceux que la loi considère comme aveugles parce qu'ils ne peuvent pas profiter des mêmes genres d'aubaines que les Canadiens voyants.

Je vois que mon temps s'écoule rapidement, monsieur l'Orateur, et je pense que certains de mes collègues veulent prendre la parole, mais j'aimerais simplement répéter que la cécité est une infirmité et qu'une pension de base compenserait cette infirmité. Si je puis revenir à «Vision Canada», qui est un rapport complet et très bien fait, dont je conseille la lecture à tous les députés, voici ce qu'on peut lire à la page 13 de ce rapport:

Les programmes provinciaux de sécurité du revenu, dont le gouvernement fédéral partage les frais, visaient à réduire les pires effets de la pauvreté. Cependant, puisque ces programmes n'accordent aucune allocation spéciale pour compenser les frais supplémentaires qu'entraîne la cécité, on refuse aux prestataires aveugles un revenu garanti généreux et juste.

● (1710)

J'ai pris le temps de calculer ce que coûterait au contribuable canadien le versement par le gouvernement ou le trésor public d'une allocation minimale de \$200 par mois aux aveugles. Si l'on multiplie cette somme par 12, pour une année, et par le nombre de personnes légalement tenues pour aveugles, cela coûterait au contribuable dans les environs de 72 millions de dollars par an.